



Parlement jurassien  
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 3048

**Procédure d'asile accélérée, quelles sont les conséquences pour les services de l'état ?**

Le 5 juin 2016, le peuple suisse a accepté, à une très large majorité des voix (66,8 %), un projet visant à accélérer les procédures d'asile. Par ce choix, les citoyens ont ainsi ancré deux principes : l'accélération des procédures et l'assurance que celles-ci continueront d'être menées dans le respect des normes propres à l'État de droit.

Depuis cette votation, le conseil fédéral a donc adopté trois séries de mesures, dont la dernière lors de sa séance du 8 juin dernier, afin de mettre en œuvre des procédures d'asile rapides et équitables. L'entrée en vigueur de toutes ces mesures se fera à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019 dans toute la Suisse.

En conséquence, les procédures devront être traitées dans un délai de 140 jours. Pendant ce temps, les requérants d'asile seront logés dans des centres fédéraux dans lesquels se trouveront aussi les différents acteurs concernés. L'objectif étant d'être le plus efficace possible pour le traitement des dossiers grâce à la proximité de toutes les parties prenantes. Ainsi, les requérants d'asile ne seront attribués à un canton que si des clarifications supplémentaires sont nécessaires et que la procédure doit être prolongée. Par conséquent, les cantons auront une charge de travail bien plus faible qu'actuellement car ils auront à s'occuper de beaucoup moins de requérants.

**Dès lors, le Gouvernement est prié de répondre à la question suivante :**

**Comme la charge de travail diminuera pour les services cantonaux, quelles sont les intentions du Gouvernement concernant un redimensionnement des structures du service de la population (SPOP) et plus particulièrement du secteur Asile ?**

Par avance, nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Delémont, le 20 juin 2018

Pour le groupe PDC-JDC

Theurillat Stéphane